

REGLEMENT

Article 1 : Les cyclotouristes trébéens organisent une randonnée à vélo TREBES – PORT- LEUCATE et retour les 5 et 6 juin 2021. Cette randonnée est ouverte aux cyclos licenciés FFCT ou autres organismes.

Article 2 : Chaque participant doit se considérer comme en excursion personnelle et respecter le code de la route. Le rôle des motards est de faciliter la progression de la randonnée en guidant les participants, ils n'ont aucun pouvoir de police.

Une carte de route sera remise individuellement avant le départ où seront inscrits les numéros de téléphone des organisateurs et des secours, le 18 et le 112.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou incidents qui pourraient se produire pendant cette balade.

Article 3 : Chaque participant doit être assuré pour la responsabilité civile.

Article 4 : En cas d'intempéries ou de fortes chaleurs, les organisateurs se réservent le droit de modifier les horaires et les itinéraires ou, au pire, d'annuler la manifestation.

Article 5 : Le port du casque est vivement conseillé.

Le seul fait de participer entraîne l'acceptation du présent règlement.

Bonne route à tous.



SUPER
TREBES



Commerçants autrement